

Épreuve orale facultative de latin, séries L, S et ES

Temps de préparation : 30 minutes

Durée : 15 minutes

Coefficient 3

Le candidat fournit à l'examineur la liste des textes (environ 200 vers ou lignes) étudiés pendant l'année terminale, organisée selon les entrées inscrites dans le programme de la classe terminale. Cette liste est signée par le professeur et visée par le chef d'établissement.

Le candidat dispose d'un dictionnaire latin-français ou grec-français pendant le temps de préparation.

L'examineur choisit dans la liste présentée par le candidat un texte d'une vingtaine de lignes ou de vers.

Préparation

a) L'examineur propose au candidat un passage représentant environ le quart du texte retenu ; le candidat devra traduire ce passage.

b) Le candidat doit préparer un commentaire de l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'entrée du programme correspondante.

c) L'examineur propose d'autre part deux à trois lignes ou vers extraits d'un texte non préparé pendant l'année et ne figurant donc pas sur la liste du candidat, accompagné d'une traduction. Cet "exercice sur texte et traduction" relève de la même entrée du programme que le texte retenu initialement. Le candidat devra montrer comment il s'approprie le texte latin ou grec à l'aide de la traduction et faire les remarques qu'il juge nécessaires.

Interrogation

a) Le candidat situe, lit et traduit les lignes ou vers choisis par l'examineur.

b) Le candidat commente l'ensemble du texte retenu en le mettant en perspective avec l'entrée du programme correspondante. Un temps d'entretien permet alors à l'examineur de revenir sur un point ou deux de la traduction ou du commentaire.

c) Enfin, le candidat analyse et apprécie la traduction du passage non préparé pendant l'année.

L'examineur propose une note globale qui évalue les compétences de lecture et prend en compte :

- les connaissances linguistiques du candidat ;
- sa capacité à mobiliser sa culture générale sur les entrées du programme de la classe de terminale ;
- sa capacité de réaction face au texte non préparé pendant l'année accompagné de sa traduction, et la qualité de son appropriation du texte.

Cette dernière appréciation ne peut qu'ajouter des points dans la note finale.

Commentaires et recommandations

Le candidat se présente à l'oral avec les supports sur lesquels il a travaillé pendant l'année : son manuel, ou le corpus de textes proposés par son professeur, ou les deux à la fois. La présentation des extraits est donc variée : selon les manuels et selon le choix des professeurs, certains sont des textes "nus", certains sont accompagnés de notes, d'introduction et de commentaires, certains sont accompagnés d'une traduction.

L'examineur respecte cette diversité, et ne cherche pas à masquer, par un moyen ou par un autre, une partie du support présenté par le candidat.

L'examineur évalue "la qualité de l'appropriation du texte original par le candidat" : cette évaluation se fait dans tous les cas de figure, que l'extrait à traduire par le candidat soit "nu", accompagné de notes ou d'une traduction. En effet, la lecture précise des groupes de mots bien

séquencés est une première indication sur la compréhension réelle du texte original par le candidat, leur traduction ensuite dans une langue française précise et juste apporte une deuxième indication.

Il n'y a pas à attendre de traduction originale, puisqu'elle aura nécessairement été préparée pendant l'année avec le professeur.

Le commentaire du texte choisi par l'examineur, commentaire qui s'ouvre sur l'entrée du programme auquel ce texte se réfère, est un moment essentiel de l'interrogation orale et aucun candidat ne doit être privé de cet exercice.

Le candidat est libre de circuler dans son manuel ou dans son corpus de textes au moment de préparer son commentaire comme au moment de le réaliser devant l'examineur.

L'exercice sur texte et traduction intervient dans la dernière partie de l'interrogation orale et n'appelle pas de corrigé. Le candidat émet un avis argumenté sur la traduction du court passage qui lui est proposé, cet avis pouvant être une appréciation des qualités de la traduction, une critique de certains de ses éléments, ou encore une interrogation sur un ou des choix du traducteur. Ces réactions peuvent être d'ordre lexical, grammatical, syntaxique, stylistique, esthétique.

(BO no 21 du 22 mai 2003.)